Département de la Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Ville de ROYAN

OBJET :

Séance du 30 Avril 1963

Association Departementale

Pour l'Aide aux Parmonnes: Le trente Avril mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30, le Participation de la Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert Commune -MEYER. Maire , d'après convocations faites le 26 Avril 1963.

63031 ETAIENT PRESENTS: MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, MOUCHOT GUILLAUD, LANUSSE, BISCAYE, MONGRAND, BERLAND, FONTANTILE, FLAHAUT, REIX, POUGET, GACHET, NARTEAU, BUJARD, GALLAND.

Représenté : M. LANOUE per N. MATRAS.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Général de la Charente-Maritime a voté le principe d'un crédit de 500.000 france par en pendant quatre ans, pour la création de " L'Association Départementale d'Aide aux personnes Agées ".

Cetto Association qui a pour but de promouvoir l'amélioration de l'héborgement et l'acqueil des vieillards, se propose notemment d'aider au financement de la construction de maisons de retraite, de la création d'un certain nombre de feyers-logements, ainsi que de l'humanisation et de la modernisation des Hospices du Département .

Par lettre du 2 avril 1965, M. le Préfet a fait connaître qu'il serait heureux due le Conseil Municipal participe au fonctionnement de l'Association on versant une cotisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant le but social poursuivi par cette Association Spartementale pour l'Aide aux personnes agées dans le département de la Charente-Maritime .

DECIDE .

- de voter pour 1963, une participation de 1000 francs (mille francs) à 1 Association Dipartementale pour l'aide aux personnes agées présidée par Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime et dent le siège social est situé Allée du Mail & LA ROCHELLE .

CONTRACTOR SERVICES SERVICES SERVICES

THE THE RESERVE OF STREET PARTY OF THE PARTY

Cotto participation nora versão au compto 1559 de la Trésorerio Générale à LA ROCHELLE et sera prélevée sur le chapitre II - art.10 du Budget de 1965 " Cotination à diverson Associations dont la Ville fait partie ".Un crédit d'égale somme sora inscrit au Budget supplémentaire pour compléter la dotation de cet article qui figure au Budget primitif 1965 pour une somme de 500. Grance (cinq cents france).

COLUMN OF THE PARTY OF THE PART

Pait ot délibéré à RUYAN, les mêmes jour, mois et an que dessus.
Ont signé ou registre 101. Ses membres présents à la séance.

Pour extrait conform au registre,

Rochefort s/Mer le 1% Mai 1963
Le Sous-Préfet : Ryckebusch

Pr le Meire 1ºAdjoint Délégué,

H. MATRAS

POUR COPIE CONFORME Royan, le 16 Mai 1963 Pr le Maire L'Adjoint Délégué,

Conflict

CONSEIL MUNICIPAL du 30 Avril 1963

OBJET : Installation d'un poste téléphonique au domicile du Commissaire Principal de Police

Par lettre du 3 Avril 1963, M. le Préfet a appelé particulièrement l'attention de Monsieur le Maire sur l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'un poste téléphonique soit installé au domicile de M. le Commissaire Principal de Police.

M. le Maire a lui même constaté en effet, en différentes occasions, combien il était regrettable que ce chef de service ne dispose pas à son domicile d'un téléphone.

Toutefois, il n'a pas été possible à M. le Préfet de faire admettre au Ministère de l'Intérieur les frais d'installation de cet appareil étant donné que suivant la réglementation officielle actuellement en vigueur, seuls les commissaires centraux ont le droit de se faire installer aux frais de l'Administration des postes téléphoniques privés.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission Plénière en date du 26 Avril 1963

Considérant qu'il est en effet indispensable que le Commissaire Principal de Police de Royan puisse disposer à son domicile d'un téléphone

décide

de prendre en charge sur le budget de la commune le montant de la dépense s'élevant globalement à la somme de 415 frs 50 réparti ainsi qu'il suit

Taxe de raccordement 300 frs
Abonnement depuis le 3 Sept. 1962 102 frs
communications 13 frs 50

que la dépense sera réglée sur le chapitre IV, art. 2 du budget de 1963 intitulé "Police - installations - dépenses diverses ".

APPROUVE ROCHEFORT S/MER le B Mai 1963 Le Sous-Préfet: Ryckebusch